



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Autonomisation de notre main-d'œuvre :
feuille de route 2024-2026 de la Commission des accidents du travail

Charlottetown, le 12 mars 2024 – La Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard a publié son plan stratégique 2024-2026, axé sur trois principaux domaines : son équipe, les besoins complexes et changeants de sa clientèle et la transformation opérationnelle. Élaboré en consultation avec les membres de son équipe et des collaborateurs externes, ce plan triennal propose une démarche qui tient compte des défis posés par un environnement en constante évolution. Pour chacun des trois principaux domaines, le plan de la CAT définit un but principal et des objectifs connexes.

Équipe – le but consiste à bâtir une organisation hautement performante avec une équipe engagée et soutenue.

Besoins complexes et changeants de la clientèle – le but consiste à offrir une couverture et une indemnisation cohérentes, équitables et complètes.

Transformation opérationnelle – le but consiste à définir et à mettre en place un parcours en plusieurs étapes afin de stimuler la transformation opérationnelle.

« Ces domaines et buts principaux sont à la base de la réalisation de notre mission d'entreprise, a souligné Dan Campbell, directeur général de la CAT. Nous sommes au service des travailleuses et travailleurs et des employeurs de la province. Nous sommes là pour exercer un leadership dans l'instauration de lieux de travail sains et sécuritaires ainsi que pour favoriser le rétablissement en cas de blessure. Pour assurer ce leadership, nous devons disposer d'une équipe engagée et soutenue, faire preuve d'agilité face à l'évolution de la main-d'œuvre et disposer de systèmes pour soutenir la clientèle. »

« Il s'agit d'une nouvelle étape passionnante pour notre organisation, a affirmé Jim MacPhee, président du conseil d'administration de la CAT. Nous sommes reconnaissants envers chaque membre de l'équipe de partager ses talents avec notre organisation ainsi qu'avec les travailleuses et travailleurs et les employeurs de la province. Ensemble, nous tracerons la voie vers un avenir qui représente ce qu'il y a de mieux à la CAT. »

[Lire le plan stratégique 2024-2026 de la CAT.](#)



La CAT est au service de plus de 6600 employeurs et de plus de 84 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.